



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENEPALE

A/43/1004/Corr.1

S/20563/Corr.1

7 avril 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 37 de l'ordre du jour  
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 3 avril 1989, adressée au Secrétaire général par  
la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables  
du peuple palestinien

Rectificatif

1. Le document A/44/208-S/20563, daté du 4 avril 1989, doit porter la cote A/43.1004-S/20563.
2. Les indications figurant dans le bloc indicatif gauche doivent se lire comme ci-dessus.
3. Page 3

Remplacer le dernier paragraphe par le texte ci-après :

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

-----